

G1-2 / Chap. I - La France : des milieux métropolitains et ultramarins, entre valorisation et protection

Introduction :

La France est dotée d'une grande diversité de **milieux**, largement modifiés et exploités.

Son territoire est situé en métropole (zone tempérée) et dans les territoires d'outre-mer ou ultra-marin (zone intertropicale), le territoire français compte 550 000 km².

Face au défi du changement climatique, la préservation de l'environnement devient un enjeu majeur pour les acteurs des territoires français.

Problématique : Comment valoriser les milieux français tout en les protégeant ?

I. Une diversité de milieux exploités et valorisés

A. Diversité et richesses des milieux français

*** Une diversité de milieux :**

La diversité des milieux français permet une valorisation importante. Les composantes naturelles (relief, sol, climat, faune, flore) sont modifiées par des actions humaines (activités, aménagement du territoire).

Ces 2 composantes interagissent et se modifient en permanence.

Le territoire français métropolitain est composé :

- D'espaces de haute montagne (Alpes, Pyrénées) et de moyenne montagne (Massif Central, Vosges)
- D'espaces de plaines et de vallées fluviales (majeure partie du territoire métropolitain).

Le climat est tempéré de type océanique et continental, au sud-est se trouve le climat méditerranéen.

Le territoire français ultra-marin est composé :

- D'îles volcaniques (Martinique, Guadeloupe, Réunion)
- De forêts équatoriales (Guyane)
- De récifs coralliens (Polynésie)
- De milieux froids, voir polaires (TAAF).

Le climat est tropical ou équatorial.

*** De multiples potentialités :**

La variété des milieux offre de nombreuses potentialités :

- La France est un carrefour de circulation majeur en Europe grâce à la présence de nombreuses vallées fluviales, de larges littoraux (5 500 km). Située à l'extrémité ouest de l'Eurasie, cela lui permet une ouverture sur le monde
- Elle dispose d'un rayonnement international grâce à la présence de territoires ultra-marins sur les 5 continents. Cela lui assure une ZEE parmi les plus étendue (vaste zone économique exclusive occupant environ 11 millions de km²), ainsi qu'une marge zone de pêche.
- L'agriculture est un secteur économique puissant grâce aux sols fertiles, au climat humide et grâce à la variété des paysages (1^{er} au rang européen). Les terres agricoles recouvrent 54% du territoire.
- La présence de nombreux cours d'eau, de littoraux venteux et l'ensoleillement important permet la production d'énergies renouvelables.

- Le tourisme national et international se développe grâce à la variété des milieux, de paysages et des climats (1ère destination touristique mondiale).

B. Des milieux aménagés et valorisés

*** Des milieux transformés :**

Les milieux sont depuis longtemps anthropisés : ils ont été modifiés et transformés pour :

- Transformer les milieux contraignants et les rendre propice à l'agriculture ou au tourisme : déboisements, drainage, endiguement, plantations de haies...
- Urbaniser les vallées fluviales et construire des axes de circulation
- Contrôler les cours d'eau, au bénéfice de l'agriculture ou des activités industrielles
- Accueillir des activités industrielles : aménagement de zones industrialo-portuaires

*** Des milieux valorisés :**

La mise en valeur des milieux naturels français concerne l'ensemble du territoire. Elle permet une valorisation des paysages en faveur :

- de l'activité agricole (céréaliculture, vignoble, culture tropicale)
- de l'activité touristique (tourisme balnéaire, tourisme de sport d'hiver)
- de l'activité industrielle (sites portuaires, barrages hydroélectriques)

La valorisation des milieux permet une exploitation de la majeure partie du territoire français, sans que les aléas ou les contraintes (climatique ou relief) n'empêchent

II. Une exploitation fragilisant les milieux

A. Des milieux fragiles et dégradés

*** Des milieux fragiles :**

La variété des paysages et des écosystèmes repose sur un équilibre fragile qu'il est pourtant nécessaire de préserver. Or les aménagements humains et les effets du changement global ont des conséquences sur de nombreux milieux :

- Les littoraux (urbanisation et aménagements balnéaires entraînant l'érosion des sols, surexploitation de l'eau douce)
- Les espaces montagnards (conséquences du réchauffement climatique)
- Les îles tropicales

*** Des milieux pollués :**

La mise en valeur des milieux entraîne une transformation et une fragilisation des milieux :

- La mise en valeur pour les activités agricoles entraîne des pollutions, telles que le rejet d'engrais et de pesticides, altérant la qualité des eaux, ou encore les phénomènes d'érosion des sols.
- Le tourisme de masse modifie les paysages et diminue l'attrait des lieux
- Les activités industrielles entraînent une modification des paysages et la pollution des milieux

Cette mise en valeur entraîne parfois la disparition de certains milieux, menaçant la biodiversité (diversité des êtres vivants d'un milieu).

B. Des risques aggravés par l'activité humaine

*** De nombreux risques naturels en France :**

Les 2/3 des communes françaises sont exposées à au moins l'un de ces risques (Cf. Doc. 1 p. 73) :

- Risques climatiques : inondations (le principal : 25% des Français y sont exposés), tempêtes, avalanches, cyclones en outre-mer, etc.
- Risques telluriques : séismes, éruptions volcaniques, tsunamis, etc.

Ils sont particulièrement nombreux dans les territoires ultra-marins (climat tropical) et dans le sud-est de la France.

* Des risques aggravés par l'activité humaine :

- Le changement climatique, conséquence de l'activité humaine, augmente l'intensité des aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempêtes, etc.).
 - L'activité humaine amplifie les risques : ainsi les inondations sont rendues plus intenses par l'urbanisation (qui imperméabilise les sols) et la déforestation.
 - De même le tourisme dans le milieu méditerranéen y augmente le risque d'incendies.
 - Les sociétés génèrent des nouveaux risques (technologiques), élevés dans les régions urbaines et industrielles : pollution (50.000 décès prématurés chaque année), explosion de site industriel, risque d'accident nucléaire (2/3 des français vivent à moins de 75km d'une centrale), etc.
- = Les régions industrielles et urbaines (Île de France, vallée du Rhône, etc.) sont très vulnérables car cumulent des risques divers (technologies, inondations...) et de fortes densités.

Tr : Nous avons vu que les milieux français sont fortement valorisés, ce qui contribue à les dégrader et à augmenter l'exposition aux risques. Comment protéger les milieux ?

III - Protection des milieux et gestion des risques

A. La protection des milieux

La protection des milieux repose sur la loi montagne (1985) et la loi littoral (1986), mais également sur l'existence :

- Des **parcs régionaux** (10 en France, sur 9% du territoire national) créés à partir des années 1960. Ils sont situés dans les milieux montagnards de la métropole (1 dans les Pyrénées, 3 dans les Alpes), dans les milieux littoraux du sud-est (ex : Calanques), et dans les territoires ultramarins (ex : Réunion).

Fonctionnement : Ils sont organisés autour d'un « cœur » où toute activité humaine est interdite (= protection optimale du milieu) et d'une périphérie dans laquelle les activités humaines sont fortement réglementées.

Objectif : Favoriser le développement durable (voir schéma du dvt durable)

- Des **réserves naturelles** (env. 350)
- Des **parcs naturels régionaux** (53) où la protection est moins stricte, ce qui favorise le développement économique
- Des **parcs naturels marins** (créés en 2006)
- Le **réseau de protection européen Natura 2000** : aires naturelles protégeant des espèces animales et végétales ; aires de protection qui ignorent les frontières.

B - La prévention des risques

* De nombreux moyens :

- Information de la population (campagnes de communication, exercices, etc.)
- Cartographie des risques (pour limiter les aménagements dans les zones à risques, limiter les dégâts) : depuis 1987 chaque commune doit se doter d'un PPR (adapté aux risques locaux).
- Centres d'alerte et de surveillance (activité sismique, risque nucléaire, pollution, etc.)
- Organisation efficace des secours en cas de catastrophe (exercices réguliers, organisation des secours à l'échelon départemental : c'est le plan ORSEC).

- En 2005, la France se dote d'une Charte de l'environnement et en 2009 qui inscrit la question environnementale dans la Constitution française

*** De nombreux acteurs :**

La gestion des risques nécessite de coordonner de multiples acteurs :

- Entre une commune et une entreprise
- Entre plusieurs communes, voir Etats

En effet, la gestion des risques implique des acteurs à toutes les échelles. Toutefois, la protection des milieux peut provoquer des tensions entre des acteurs dont les enjeux sont opposés :

- Les citoyens
- Les associations de défense de l'environnement
- Les entreprises chargées de l'exploitation
- Les collectivités territoriales
- L'État, qui tente d'arbitrer et se retrouve souvent contesté par des citoyens eux-mêmes divisés.

Ex : l'opposition régulière de citoyens à des projets de parcs éoliens (pourtant nécessaires pour préserver les ressources) : c'est le NIMBY (« not in my backyard »).

Conclusion :

L'exploitation et la valorisation des milieux en France nécessite une prise en compte des différents enjeux et des différents acteurs composant un territoire, un équilibre difficile à trouver

Ainsi, de nombreuses actions restent à mener, mais Face au changement climatique global, les actions citoyennes se multiplient et les collectivités territoriales prennent de plus en plus en compte les dimensions environnementales dans les aménagements des milieux.